

10. RES. 038



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le **24 AOUT 2010**

Scanné le _____

Au Grand Conseil du canton de Vaud

Le bistrot social lausannois, passe-t-il des mains de la ville à celles du canton !

Les membres du Grand Conseil vaudois ont pris connaissance, au travers des médias et d'un communiqué de la ville de Lausanne, de l'implication du DSAS dans la recherche d'une solution pour l'exploitation d'un bistrot social à Lausanne.

Résolution

Au sens de l'article 136 de la Loi sur le Grand Conseil

Le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat de tenir compte du refus catégorique d'autoriser l'exploitation d'un café social et d'un local d'injection à Lausanne, exprimé par le vote du souverain de la commune de Lausanne, au travers d'un référendum.

Lausanne, le 24 août 2010

Au nom du groupe UDC,

Pierre-Yves Rapaz,
Député

(souhaite développer)